

Cloches et carillons liégeois

2e partie

C - Historique : le carillon de Saint-Barthélemy

L'histoire de Liège est traversée de tragédies dont l'incendie de la cité par les sbires de Charles le Téméraire, en 1468, fut certainement la plus préjudiciable à notre bonne ville. Située hors les murs, l'église Saint-Barthélemy ne paraît pas avoir trop souffert de cet événement, alors que d'autres, comme la collégiale Saint-Jean l'Evangeliste, sont ruinées pour de longues années. En 1472, le Chapitre de Saint-Barthélemy commandait à un certain Maître Jacques "trois nouvelles cloches sur lesquelles serait empreinte l'image de saint Barthélemy". Elles s'appelaient respectivement Asmelin, qui pesait 755 livres, Servais, de 492 livres et Catherine, 364 l.

Il ne semble pas y avoir eu d'événement marquant pour les cloches de Saint-Barthélemy pendant les siècles suivants. Ce n'est qu'en 1787 que le jeu de cloches est complété par l'adjonction des 23 cloches de l'abbaye de Saint-Gilles, sécularisée. "Dès cette époque, écrit Gobert, et même antérieurement, Saint-Barthélemy avait un carillonneur attitré, Henri Berlo dit Sacré"

Lors de l'abolition des Chapitres, la collégiale fut dépeuplée de ses cloches dont plusieurs passèrent à l'étranger. C'est ainsi que la cathédrale de Rouen possède une cloche coulée pour Saint-Barthélemy en 1774 par le fondeur liégeois Chaudoir.

C'est le 14 septembre 1800 que Saint-Barthélemy est rendue au culte. En 1807, deux événements marquent l'histoire du clocher. Le premier est presque insignifiant : l'église est autorisée à prendre possession d'une cloche de l'église Saint-Pierre, à condition de céder une des siennes à la Fabrique d'Ensival. L'autre est l'inauguration, le 6 juin 1807, du carillon et de l'horloge provenant du Val Saint-Lambert. Ils avaient été donnés à Saint-Barthélemy en 1804 par le Préfet Micoud d'Umond. Primitivement, ce carillon était destiné à l'Hôtel de Ville de Liège, qui l'avait réclamé en raison de la destruction de la cathédrale Saint-Lambert. Mais comme il eût fallu construire une tour pour le loger, le projet fut abandonné et le carillon cédé à Saint-Barthélemy. Dans une lettre où il paraît avoir été appelé à justifier cette décision, Micoud d'Umond écrit au maire de Liège que c'est en raison de l'insistance des marguilliers de Saint-Barthélemy qu'il a attribué le carillon à cette église. Il invoque notamment l'utilité de ce transfert en disant : "le placement de ce carillon dont l'utilité comme Horloge seulement me paraît évidente dans le quartier de Saint-Barthélemy..." Suivent de longues explications sur la nécessité, pour les ouvriers de l'endroit, de connaître l'heure pendant la journée de travail.

Le mécanisme de l'horloge devait être en piteux état car on dut en commander un nouveau à l'horloger Lovinfosse qui le plaça en 1816. Il le répara cinquante ans plus tard, ainsi que l'atteste ce texte gravé dans le tambour : "Cet ouvrage a été monter par A.Lovinfosse et réparer en 1868 par A.Lovinfosse et fils".

Nous pourrions ajouter qu'à Pâques 1950, j'eus la joie, avec mon ami Ernest Andrière, de rendre la vie à ce carillon, muet depuis de nombreuses années.

Ainsi donc, le clocher de Saint-Barthélemy possède, vivant et chantant, le seul carillon liégeois qui ait traversé les tourmentes de 1789, de 1914 et celle, toute proche, de 1940-45.

En quoi consiste-t-il ?

D'abord 5 cloches de volées, servant à sonner les offices; l'une d'entre-elles provient de l'ancienne collégiale Saint-Pierre, les quatre autres du Val Saint-Lambert.

Ensuite le carillon proprement dit composé de 35 cloches fondues par le maître Van den Gheyn à la demande de l'abbé de Harlez, pour l'abbaye du Val Saint-Lambert, en 1774. Ces cloches sont ornées à la base de l'endroit appelé "cerveau" de frises délicates; elles sont datées et signées à la frappe et l'une d'elles porte l'inscription : "SANCTA MARIA ora pro nobis VAN DEN GHEYN me fudit Lovanii anno DOMINI 1774", et plus bas: "R^{mus} Josephus Harlez Abbas Vallis Sti Lamberti me fieri fecit". Au centre, les armes de l'Abbé : écartelé au premier et au quatrième d'argent à l'aigle de sable, au deuxième d'or à la batte éperonné de sable et au troisième de gueule à deux lances d'or.

Une plus petite cloche porte l'inscription : "R^{mus} Josephus Harlez me fieri fecit cum 34 aliis sequentibus".

Ce carillon est mis en mouvement de deux façons : 1° par un clavier manuel 2° par un tambour automatique réglé à l'horloge. Dimensions de ce tambour : diamètre : 1,10 mètre - longueur 1,60 mètre. Il est percé de 20.160 trous carrés de 5 mm. de côté.

D- Origines du carillon du Palais de Justice, à Liège

Dans le campanile qui surmonte l'ancien palais des princes-évêques se trouvent 20 cloches : deux servant au timbre de l'horloge, les dix-huit autres constituant le carillon.

Une des cloches du timbre, celle qui sonne les demi-heures, provient de la collégiale Saint-Jean l'Evangeliste; elle fut fondue par Chaudoir, ainsi que l'attestent les inscriptions qui figurent au cerveau de la cloche : "BERNARD FRERARD (1) CHANOINE DE S^t JEAN M'A FAIT REFONDRE" et à la panse : "CHAUDOIR (un Christ en croix) LEOD." C'est la seule cloche qui subsiste de la sonnerie des neuf de Saint-Jean.

L'autre cloche du timbre, qui sonne les heures, n'a pas pu être identifiée, l'inscription et le chronogramme étant en partie rongés. Elle paraît dater du 18e siècle et porte au cerveau : patroCTn^{is} penDeo fVsa tVIs te sonItV (ici, une tête d'ange) theoDarDe pio D. .DC..Co (rar ?)...IV Vnit

A la panse, d'un côté un cartouche avec un personnage paraissant être un évêque, en dessous : "Chronographicum Duplex". De l'autre côté, un cartouche portant une licorne saillante regardant sa queue, qui est très longue. Au milieu, un très beau Christ avec saint Jean et la sainte Vierge. Un grand nombre de têtes d'anges ornent le cerveau et la frappe.

(1) Bernard Frérard fut chanoine de Saint-Jean l'Evangeliste du 16 décembre 1728 au 20 septembre 1774 (LAHAYE(L), Inventaire analytique ~~des~~ ~~ouvrages~~ de la collégiale Saint-Jean l'Evangeliste,

Le nom de "Théodarde" nous incite à croire que cette cloche provient de l'ancienne cathédrale Saint-Lambert, mais ce n'est qu'une hypothèse.

Le carillon proprement dit est composé de dix-huit cloches dont une seule a été refondue au 19^e siècle; elle porte l'inscription : A.CAUSARD à TELLIN BELGIQUE
à COLMAR ALSACE

Les dix-sept autres sont marquées au cerveau :

PETRUS BOUVERIE LEODIENSIS ME FECIT

et à la panse un blason : d'azur au compas d'argent accosté de trois étoiles du même placées deux au chef, une à la pointe . L'écu est accompagné d'une mitre et d'une crosse; en dessous se déroule une banderole sur laquelle on lit la devise : "CONS-TANTER AD ASTRA ".

C'est le blason de Nicolas Jacquet, abbé de Saint-Jacques de 1709 à 1741 (cf.GOBERT(Th.) Liège à travers les âges.T III, p.353).Aucune inscription n'identifiant ces cloches comme ayant été placées dans une autre église que celle de Saint-Jacques, c'est dans celle-ci et dans les documents qui y ont trait que nous devons rechercher les preuves du lieu de leur emplacement primitif.

Le règne de Nicolas Jacquet marque le début d'une ère de prospérité relative pour l'abbaye. Il est normal que l'achat d'un carillon soit la marque extérieure de cette prospérité. Mais la preuve irréfutable de la présence d'un carillon à l'abbaye de Saint-Jacques est apportée par l'inventaire du 7 pluviôse An IV (1796), Fonds français, Archives de la Préfecture, farde 476 aux Archives de l'Etat, à Liège. Je résume cette note:

...sur la tour : 1 grosse cloche mise sur la voûte
6 moutons en bois
1 tour de cloche avec corde
2 cloches servant à l'horloge
4 roues
1 cabane de carillonneur
le jeu de touches
1 pupitre
1 banc
1 horloge sans tambour

Ainsi donc, déjà en 1796, les cloches et le tambour avaient disparu, mais le matériel prouvant leur existence subsistait. Comme cela s'est fait ailleurs, on avait probablement caché les cloches avec l'argenterie et les ornements.Il suffit de lire les inventaires des biens ecclésiastiques pendant cette période troublée et les réponses aux questionnaires y annexés pour se rendre compte de l'esprit de résistance aux spoliations dont certaines personnes et communautés étaient victimes.

A cette thèse, on objectera que Gobert affirme, preuves à l'appui, que le carillon du Palais de Justice provient des Jésuites wallons. Mais voyons son texte (GOBERT(Th.,op.cit. t.IV,p.434): " ...Si l'on détériora beaucoup en ce temps, on rétablit au moins une oeuvre d'utilité publique. A la place qu'occupaient au fronton (du palais des princes-évêques) les armes du prince de Beeghes, l'Administration centrale, sous la motion de Léonard Befrance, fit poser une horloge en l'an IV. Au faite de l'édifice fut installé, en 1796 encore, un carillon provenant de l'ancienne église des Jésuites wallons (3) et non de l'ancien Hôpital de la Chaîne, comme d'autres l'ont écrit(4) Il avait été placé par le citoyen S acré, carillonneur (il s'agit probablement de Berlo, dit Sacré, carillonneur à Saint-Barthélemy), tandis que le campanile, peu artistique, avait été

élevé par le citoyen Chevron, serrurier... "

Et Gobert ajoute, en note (3) : "Ce fait est attesté par divers documents officiels de l'époque et notamment par un rapport du Jury d'Instruction du 24 fructidor an V à l'Administration centrale, en lequel il est parlé du Carillon du Collège (ex-Jésuites) déjà placé au dessus du Palais National."

En note toujours (4) : "L'erreur vient de ce que beaucoup ignorent que l'ex-Collège a servi de local au Séminaire les toutes dernières années de la principauté. Le Séminaire était précédemment (installé) dans l'ancien Hôpital de la Chaîne. Plusieurs de nos écrivains ont voulu reconnaître à tort ce dernier établissement dans cette annotation du chroniqueur Mouhin : Ce fut pendant le mois d'avril et de mai 1796 que l'on plaça au ci-devant palais épiscopal l'horloge du séminaire..."

Il est pratiquement impossible de vérifier les sources de Gobert devenues introuvables, mais ce qu'il a écrit nous suffira pour tirer les conclusions qui s'imposent.

Nous trouvons, dans le "Recueil des Particulariés" (BIAL, IIe année. Le dernier Chroniqueur liégeois, J.B. Mouhin)

1° 1786 - Ce fut le 1er mai que le Séminaire épiscopal prit possession de la vaste et spacieuse maison des ci-devant Jésuites.

2° Saint-Jacques, ci devant abbaye, devient collégiale en 1785

3° Séminaire... les Jésuites ayant été supprimés en 1773, il prit possession de leur église en 1786.

Ainsi donc, trois dates retiennent notre attention: 1773, 1785 et 1786.

Pour que les Jésuites aient été en possession d'un carillon marqué au coin de Saint-Jacques, il eut fallu que la vente -ou le don- fut réalisé avant 1773. Or, à cette époque, Saint-Jacques est encore prospère. Les Jacquet, les Renotte, les Maillard lui ont donné un lustre qui ne laisse pas du tout prévoir, à cette époque, la déchéance de 1785. Aucun motif n'obligeait l'abbé à la vente ou à la donation d'un oeuvre que l'abbaye venait à peine d'acquérir.

En 1786, quand le Séminaire prend possession de ses nouveaux locaux, il ne doit rien y ajouter. S'il veut agrémenter son horloge d'un carillon, la direction de cet établissement peut en faire fondre un nouveau, trop heureuse d'y faire empreindre sa marque et son blason.

Si, en 1788, les chanoines de Saint-Jacques, devenue collégiale, procèdent à la vente de la bibliothèque de l'ex-abbaye, c'est pour retirer de l'argent d'une chose que, dans leur indifférence -ou leur ignorance- ils jugeaient inutile et sans importance pour eux.

Le carillon de Saint-Jacques n'a donc été ni vendu, ni donné ni aux Jésuites, ni au Séminaire car, dans chaque cas -et il ne peut y en avoir d'autre - on aurait vendu ou donné avec le carillon tout ce qui l'accompagne normalement : le jeu de touches, le pupitre, le banc, etc. Or, nous avons vu que tous ces objets sont restés à Saint-Jacques, à l'époque où le carillon est placé au Palais, en 1796.

Comment, dans ce cas, ce carillon aurait-il pu se trouver au Séminaire ?

Un document conservé aux Archives de l'Etat, à Liège (Fonds français, Archives départementales, f.452) va nous l'apprendre. Il s'agit d'un état d'enlèvement des cloches par Simonis, fondeur. "Le soussigné (Simonis) déclare avoir remis dans l'enceinte du local de l'Administration (le palais des princes-évêques) le 1er et 2e Nivôse, An V (1797) seize cloches du carillon de Saint-Laurent avec les accessoires, sur un gariot traînant par mes ouvriers et transporté du ci-devant couvent de Sainte-Agathe..."

Ce texte montre à suffisance que les cloches amenées au palais ne provenait pas nécessairement du lieu d'où on les enlevait. Il est donc presque certain que le carillon de Saint-Jacques fut caché, puis retrouvé et placé, en attendant son sort, dans les locaux du Séminaire.

Nous laisserons à Gobert la responsabilité de ses affirmations quant à l'érection du campanile (une gravure datant d'avant 1808 le montre là où nous le connaissons). Nous accepterons avec lui et avec Mouhin que ce fut l'horloge du Séminaire que l'on plaça au fronton du palais et nous résumerons les faits comme ceci :

- en 1796, Léonard DeFrance proposa de remplacer les armes du prince-évêque L.de Berghes par une horloge que l'on prit au Séminaire. En enlevant cet objet, on trouva un carillon que, dans la suite, la rumeur publique attribua au même établissement.
- On fit faire un campanile où le carillon prit place et, comme timbre pour l'horloge, on puisa dans les cloches déjà saisies, deux d'entre-elles qui s'harmonisaient le mieux avec le tout. C'est ainsi que, par un heureux hasard, nous avons conservé en plus d'une cloche de Saint-Jean, le carillon de l'abbaye Saint-Jacques.

Gobert s'est contenté de lire les archives; il ne s'est pas éclairé à la vue des objets dont il parle, ce qui lui fait dire: "Tout le mouvement, horloge et carillon, avec ses quarante-cinq cloches - il y en avait autrefois dix-huit- est réglé au moyen de l'électricité ".

S'il avait vu le carillon, il n'aurait pas affirmé pareille chose. Il a été trompé parce que le tambour, dont le mécanisme est ancien, met en action un dispositif de 46 marteaux, répartis à raison de deux ou trois marteaux par cloche (10 cloches à 3 marteaux et 8 à 2), comme cela se présente dans tous les carillons mécaniques. J'en déduis que c'est en comptant le nombre de trous par ligne du tambour que Gobert - ou celui qui l'a renseigné - a conclu à la présence de 45 cloches, alors qu'il n'y en eut jamais que 18. Il est d'ailleurs évident qu'on n'aurait pas pu placer un carillon d'une telle importance dans le campanile du palais. Enfin, une photo prise en 1890 - que je dois à l'obligeance de Monsieur Bury - et une gravure de 1836 nous montrent le campanile avec les cloches dans l'état où nous le connaissons aujourd'hui.

Pour terminer, disons encore que lorsque l'abbé Hendrix, dans son livre sur l'église Saint-Jacques, p.64, parle de l'horloge qui fut vendue en 1828, il s'agit de l'horloge seule, ou plutôt des débris de la vieille horloge et non d'un carillon. Une délibération du Conseil communal de Liège du 28 mars 1828 le précise nettement : "L'on répond à la même administration que l'on croit fondée la demande de la Fabrique de Saint-Jacques, transmise en avis par lettre du 19 mars courant, tendant à aliéner une vieille horloge qui est placée dans la tour de l'église et hors service".

Nous pensons avoir établi avec certitude l'origine du carillon du Palais de Justice de Liège, si tendrement évoqué par Pierre Van Damme dans sa mélodie "Li cariyon dè Palâs" sur des vers de Joseph Vrindts :

Ci n'est nin ciète in adjèyant
qu'a l'air dè twèser les nulèyes,
Nèni, mins quand i trèbolèye
il a des saqwès d'assètchant !
Nos diriz 'ne fâbite è s'pèhnire
qui gruzinèye des airs crustins;
Et l'douce rimimbrance di s'djone timps
Fait halcooter 'ne lâme âs pâpires.

E vosse clki, cloki d'saint Nicolèye,
Mamé cariyon, mamé cariyon
Po fiesti l'glwère, liglwère dèl Walonerèye
Gruzinez 'ne tchanson
Grusinez 'ne tchanson, mamé cariyon.

René DELWICK (p.m.)

A Liège, le 19 septembre 1948

Première audition intégrale en Belgique de la

MESSE NOTRE-DAME

de

GUILLAUME DE MACHAULT

Notre confrère et ami Edouard Senny a fort heureusement conservé dans ses papiers le programme de la première audition intégrale en Belgique de la "Messe Notre-Dame" de Guillaume de Machault, par la Psallete Saint-Jacques, dirigée par René DELWICK, avec le concours de Pierre FROIDEBISE, sous le patronage de l'A.S.B.L. Le Grand Liège et de la Société liégeoise de Musicologie. Elle était exécutée dans la transcription d'Armand Machabey, publiée à Liège par Pierre AELBERTS (1948).

Ce fut une révélation pour les musiciens et pour les musicologues. Maintenant que nous disposons de plusieurs enregistrements de la Messe de Machault, nous mesurons mal l'importance extraordinaire de cet événement et la somme de travail qu'il fallut pour réaliser cet exploit. Ce n'est pas un des moindres mérites de René DELWICK et de Pierre FROIDEBISE que d'avoir osé l'entreprendre et de l'avoir mené à bonne fin.

Que cet événement artistique se soit produit trois ans à peine après la fin de la guerre, dans une ville qui avait été lourdement touchée par les bombardements des V1 et V2 allemands montre avec quel élan, quel enthousiasme, quelle foi les Liégeois entendaient reconstruire leur Cité.

Ce n'est pas non plus sans intention que René DELWICK et Pierre FROIDEBISE s'arrangèrent pour choisir comme jour de l'exécution de la Messe de Machault le dimanche de la fête de Saint-Lambert, double de 1^e classe pour Liège, comme nous le fait remarquer Edouard Senny qui tenait l'harmonium dans le petit orchestre qui doublait les voix dans maints passages.

J.Q.